

LES CANDIDATURES 2025/2026 SONT OUVERTES

Devenir tuteur à ObjectifPass Marseille

Pour devenir tuteur à ObjectifPass Marseille, nous vous demandons de répondre aux questions suivantes et de nous envoyer votre candidature par mail à candidature@objectifPass.fr

Si votre candidature est sélectionnée, nous vous appellerons pour vous expliquer plus précisément le fonctionnement d'ObjectifPass et connaître un peu plus vos motivations. Mais n'hésitez pas à nous poser des questions dès maintenant par mail.

Questions :

- 1) En quelle année et filière serez vous à la rentrée 2025 ?
- 2) Avez-vous été en PASS ou en LAS ?
- 3) Qu'est ce qui vous donne envie d'être tuteur d'ObjectifPass ?
- 4) Avez-vous été étudiant sur ObjectifPass.fr ? Si oui précisez nous votre pseudo.
- 5) Êtes-vous prêt(e) à suivre quelques cours de PASS afin de mettre à jour les notes de cours que nous vous fournirons ? Ce travail supplémentaire est obligatoire et rémunéré en plus, d'un montant allant de 30€ à 60€ le cours suivant les modalités, vous aurez bien entendu un planning adapté à vos propres obligations, vous ne serez JAMAIS forcé à aller à un cours si vous n'êtes pas disponible ! Cela représente moins de 10 cours auxquels vous devrez assister par semestre. Il est important que les étudiants inscrits sur ObjectifPASS puissent avoir des cours propres et complets à leur disposition.

Pièces à fournir :

Classement et relevé de notes du PASS ou du LAS (avant choix).
Numéro de téléphone.

Choix des cours :

Nous vous demandons de lister les UE des 2 semestres sur lesquels vous vous sentez le plus compétent(e) pour rédiger des QCM. La répartition des cours entre les tuteurs se fera une fois l'équipe constituée. Nous préférons les personnes qui se sentent à l'aise sur le plus d'UE possible afin de faire une répartition égale et homogène entre les tuteurs.

Concernant la rémunération des tuteurs :

Elle est effectuée sous la forme de droits d'auteurs (vous n'avez pas de démarche à effectuer, ObjectifPass s'occupe des déclarations et paiements des cotisations à l'URSAFF). Le montant de la rémunération dépend du nombre d'étudiants inscrit, du travail effectué et de sa qualité. Il n'est donc pas possible de savoir exactement à l'avance quelle sera la

rémunération de chaque tuteur mais elle est de **minimum** 1500€ pour les 6-7 mois travaillés.

IMPORTANT :

Nous recevons des centaines de mails de candidatures, mêlés aux autres mails.

Il n'est pas utile de relancer par mail si vous n'avez pas reçu de réponse à votre candidature car cela ne fait que saturer la boîte mail. Cela ne facilite pas, et n'accélère pas les démarches, au contraire. Les tuteurs retenus seront tous contactés avant le 20 juillet.

Merci de votre compréhension.